



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Centre-Ouest**

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° 2021-N14187000.16000.T012

relatif à

la restriction de circulation sur la bretelle de sortie sens Limoges - Angoulême du diffuseur
N°68 de la route nationale n°141 sur le territoire de la commune d'Etagnac en Charente

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et des
textes subséquents le modifiant et le complétant ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents la modifiant et la
complétant, approuvée par arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifié;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 portant constitution des Directions Interdépartementales des Routes,
modifié;

Vu le décret N°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des Directions
Interdépartementales des Routes remplacé par le décret n°2013-1181 du 17 décembre 2013.

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 3 novembre 2006 confiant la responsabilité de certaines sections du
réseau routier national structurant à la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest ;

Vu le décret du 29/07/2020 nommant Mme Magalie DEBATTE , Préfète de la Charente ;

Vu le décret du 24/10/2018 nommant Mr Seymour MORSY, Préfet de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral de Mme la Préfète de la Charente du 11 mars 2021 portant délégation de signature à M.Olivier JAUTZY, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest, et à certains de ses collaborateurs ;

VU l'arrêté préfectoral de M. le Préfet de la Haute-Vienne du 8 mars 2021 portant délégation de signature à M.Olivier JAUTZY, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest, et à certains de ses collaborateurs ;

VU la décision n° 2021-02-87 du 01 avril 2021 de M. Olivier JAUTZY, Directeur Interdépartemental des routes Centre-Ouest, donnant délégation de signature à certains de ses collaborateurs ;

Vu la demande du Conseil Départemental de la Charente en date du 03/06/2021 ;

Vu l'avis favorable de la Mairie d'Etagnac en date du 11/06/2021 ;

Vu le DESC rédigé par le district de Limoges activant la mesure d'exploitation de fermeture de bretelle N° 68-1-S;

Considérant qu'il y a lieu de fermer à la circulation du 15/07/21 à 8h30 au 16/07/21 à 17h00 la bretelle de sortie du diffuseur N°68 en Charente pour assurer la sécurité des personnels et des usagers pendant les travaux de réfection de chaussée sur la RD941.

sur proposition de Monsieur le chef du district de Limoges de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

Arrêtent :

Article 1: du 15/07/21 à 8h30 au 16/07/21 à 17h00, les bretelles du diffuseur n° 68 de la RN 141 dans le sens Limoges-Angoulême en Charente seront fermées.

Bretelle de sortie :

Une déviation sera mise en place par la bretelle de sortie du diffuseur n°69 afin de faire demi-tour pour revenir par la RN141 puis sortir à la bretelle du diffuseur n°68 sens Angoulême-Limoges.

Bretelle d'entrée :

Du fait de la coupure de la RD 941 côté Chabanais, une déviation sera mise en place par le CD16 pour rejoindre la RN 141 au niveau du diffuseur N°69.

Article 2 : En cas d'intempéries ou d'aléa de chantier, les restrictions de circulation mentionnées à l'article 1 seront prolongées du 19/07 au 20/07/21 dans les mêmes conditions.

Article 3 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8ème partie – signalisation temporaire du 31 juillet 2002 modifié. Elle sera posée et entretenue par la Dir Centre Ouest– District de Limoges – CEI Limoges et CEI d'Etagnac.

Article 4 : Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être déposé devant le tribunal administratif (Tribunal Administratif de Poitiers – Hotel Gilbert 15 rue Blossac BP 541 – 86020 Poitiers Cedex) ; (Tribunal Administratif de Limoges – 1, Cours Vergniaud 87000 Limoges) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 5 :

le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne
le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente
le colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne
le colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Charente
le Directeur interdépartemental des routes centre ouest

sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules et dont ampliation sera adressée pour information

au président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne
au président du Conseil Départemental de la Charente
au directeur départemental des services de secours et d'incendie de la Haute-Vienne
au directeur départemental des services de secours et incendie de la Charente
au directeur départemental du SAMU 87
au directeur départemental du SAMU 16
au directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne
à la directrice départementale des territoires de la Charente
au maire de Saint Junien
au maire d'Etagnac
au bureau SPT / BIESR de la DIRCO
au président de la fédération des transporteurs routiers de la Haute-Vienne
au président de la fédération des transporteurs routiers de la Charente

Limoges, le 24/06/2021
Le Préfet de la Haute-Vienne,
Le Préfet de la Charente
Pour le Préfet de la Haute-Vienne et par
délégation
Pour le Préfet de la Charente et par
délégation,
Le Directeur Interdépartemental
des Routes Centre-Ouest, et par délégation,
Le Directeur Adjoint Exploitation

H. MAYET

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
Tél : 05 55 70 57 35 (district)
www.dirco.info
Mél : frederic.masfrand@developpement-durable.gouv.fr